

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 23 (1915)
Heft: 2

Vereinsnachrichten: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les a généreusement mises à la disposition de la Bibliothèque cantonale, de la Société du Vieux-Lausanne et d'autres sociétés savantes. Ces collections comprennent entre autres : les extraits des manaux du Conseil de Lausanne, des notes historiques sur Lausanne, des notes sur Lavaux, des notes généalogiques sur la famille Dumur remontant jusqu'au milieu du XIII^e siècle, des tableaux généalogiques, une bibliographie générale vaudoise, des notes sur la vigne, des monographies sur Moudon (2 vol.), Payerne (8 vol.), Sainte-Croix (3 vol.), le Pays d'En-Haut (3 vol.), les Ormonts (1 vol.), le Château de Gruyères (1 vol.), le couvent de Lutry (4 vol.), les sorciers du Pays de Vaud (1 vol.), etc., etc.

Dumur avait vu disparaître avec chagrin, ces dernières années, plusieurs de ses plus anciens amis, Paul Vionnet, François Rouge, François Jomini, entre autres, dont le départ l'avait vivement affecté.

Bien qu'il ressentît les atteintes de l'âge, le président Dumur supportait assez allègrement le poids des années. Il avait été atteint il y a une quinzaine de mois d'une attaque qui ne lui avait rien enlevé de sa vivacité et de son intelligence et dont il semblait se remettre lorsqu'il succomba subitement à une rechute. Sa mort a été pour les Vaudois, particulièrement pour ses concitoyens de Lausanne et de Lavaux, une perte irréparable.

Le défunt était le frère de M. François Dumur, qui fut directeur des Écoles et du Collège de Vevey et de M. Jules Dumur, ingénieur, colonel du génie, ancien chef de l'arme du génie.

Paul MAILLEFER.

SOCIÉTÉ VAUDOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

La dernière séance à laquelle assistaient un grand nombre de personnes, parmi lesquelles une quinzaine de dames, a eu lieu le 28 janvier à Lausanne sous la présidence de M. John Landry, président. L'assemblée a décidé, sur la proposition du Comité,

de renvoyer à la prochaine séance une discussion sur l'appui éventuel à la protestation de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, contre la destruction de merveilles architecturales et artistiques. Cette prochaine assemblée s'occupera aussi de la revision de la loi vaudoise sur les monuments historiques, en particulier de la suppression proposée de la Commission des Monuments historiques.

Les douze candidats suivants sont reçus membres de la société

M^{lle} Suzanne BESSON, à Niedens ;

MM. Henri SCHNEITER, à Orbe ;

Albert VELAY, »

Ch. RICHARD, Vevey ;

William HEUBY, Lausanne ;

Stan. BURGER, Montreux ;

Albert WULLYAMOZ, Bercher ;

Pierre KOHLER, Lausanne ;

Georges RÖHRING, Montreux ;

Fritz SPIELMANN, Lausanne ;

Guy DE BUDÉ, Genève ;

Emile COUVREU, Paris.

M. l'abbé Besson fait circuler un projet de diplôme de membre de la société, proposé par M. Fr.-Th. Dubois et dessiné par M. F. Bovard, dont le motif décoratif représente le tombeau de François de La Sarraz.

M. l'abbé Besson donne à l'assemblée une intéressante communication au sujet d'une *plaque de ceinturon de l'époque mérovingienne*, acquise récemment par le Musée d'Yverdon et trouvée en 1881 à Syens pendant la construction d'une route. Nous espérons que M. l'abbé Besson pourra nous donner prochainement une notice à l'occasion de cet objet intéressant et très bien conservé.

M. Ernest Lugrin, ancien professeur, présente un important travail sur les *médailles qui étaient décernées aux meilleurs élèves de nos collèges, aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles*. Ces médailles sont plus particulièrement décernée aux garçons ; à Berne, cependant, on en remettait aux filles qui s'étaient distinguées dans la récitation du catéchisme et dans le chant par chœur des psaumes. On en

trouve de divers modèles, des rondes, des carrées même ; les unes percées, d'autres munies d'un anneau ou d'une bélière. Elles portent le plus souvent les armes de la ville ou de l'Etat. Les légendes sont en latin, en allemand ou en français.

A part Lausanne, dont le Collège était redevable de ses médailles à LL. EE. de Berne, le pays de Vaud est très pauvre en médailles scolaires. Morges et Vevey sont les seuls collèges qui en distribuaient à leurs élèves.

La médaille de Morges, au sujet de laquelle M. Lugin a fait de nombreuses recherches, a été frappée sur l'ordre de François Forel, allié Crinsoz, docteur en droit, banneret de Morges (1695-1765); elle fut commandée à Genève, au graveur Jean Dacier ; elle représente à l'avvers une couronne formée de deux palmes nouées par un ruban, avec au centre l'inscription : *Praemium Diligentiae Collegii Morgiensis* ; au revers on lit en exergue : *Foves qui me fovet* ; une Minerve couvre de son bouclier et protège un enfant lisant dans un livre posé sur un pupitre.

Les archives de Morges relatent que c'est en 1739 que ces médailles furent frappées et décernées pour la première fois ; en 1743, on constate que toutes les médailles ayant été distribuées, une nouvelle frappe est nécessaire. Il semble cependant que ce fut la dernière fois qu'on distribua la médaille, car on n'en retrouve pas de trace nouvelle dans les registres. Le nombre de ces médailles doit avoir été très restreint.

Quant au coin, il resta à Genève ; le revers sert en 1786 pour la frappe par le graveur Philippe Robin, des jetons de la Société des Arts de Genève. Comment le coin de Dacier parvint-il en la possession de Robin ; on l'ignore. Il est conservé au cabinet de numismatique de Genève.

M. Charles Gilliard, secrétaire, donne lecture d'une communication de M. l'abbé Emmanuel Dupraz, ancien curé d'Echallens, sur les *libertés et franchises d'Echallens*.

C'est en 1351 que Girard de Montfaucon, avec le consentement de son épouse Jaquette de Grandson, accorda les franchises de Moudon aux bourgeois et habitants d'Echallens. Cette localité devint une commune libre, avec une administration autonome

Chaque seigneur, chaque bailli devait jurer de maintenir ces franchises, qui furent toujours confirmées. Au début du XVIII^e siècle, une nouvelle entente intervint entre le bailli représentant LL. EE. de Berne et de Fribourg, et les bourgeois et habitants d'Echallens.

A la suite de longues tractations, on termina l'étude d'un Coutumier. — Les Franchises pour la Châtelaine d'Echallens, confirmées par les deux Etats souverains de Berne et de Fribourg, le 25 novembre 1715. Il s'agissait en quelque sorte d'une confirmation du Coutumier de Moudon, auquel était jointe une seconde partie, comprenant 92 articles, qui établissait une distinction entre bourgeois et habitants, qui réglementait le marché de la viande et celui des diverses denrées, les transactions immobilières, fixait les émoluments des fonctionnaires, réglait la procédure civile et pénale, comme la poursuite pour dettes. Une procédure spéciale était également établie pour l'admission des nouveaux bourgeois. Afin de maintenir l'équilibre entre les deux confessions, on devait admettre alternativement un catholique et un protestant.

On a raconté que lorsque Voltaire voulut s'établir en Suisse, il chercha à obtenir la bourgeoisie d'Echallens, et comme c'était le tour des catholiques de recevoir un bourgeois, ceux-ci ne le trouvèrent pas suffisamment orthodoxe pour l'admettre. Il semble toutefois qu'il s'agit d'une légende, car on n'a rien retrouvé dans les registres des archives d'Echallens à ce sujet.

M. Dupraz cite enfin une liste des sept familles qui furent admises à la bourgeoisie au cours du XVIII^e siècle. On y voit entre autres les Panchaud, les Métraux, les Bavaud et les Carey.

M. le syndic Paul Maillefer parle ensuite des transformations qui se font actuellement à l'Hôtel-de-Ville de Lausanne, en vue de l'agrandissement de la salle du Conseil communal, à laquelle on rendra l'aspect et les dimensions qu'elle possédait au XVII^e siècle. D'autre part, les bureaux du greffe municipal ayant été transférés dans la maison voisine, le local qu'ils occupaient est devenu la salle des mariages qui se présente fort bien avec ses belles boiseries anciennes. M. Maillefer espère pouvoir faire plus tard les honneurs de la nouvelle salle du Conseil communal aux membres de la société.